

n° enregistrement du dossier	identité du demandeur	dépôt dossier complet	siège demandeur	communes de localisation des biens	identité des propriétaires des biens	Exploitant antérieur	commune exploitant antérieur	surface reprise (ha)	natures des biens demandés	date mise en ligne publicité site internet	Date limite de dépôt des candidatures concurrentes	date limite de fin d'instruction (hors prolongation à 6 mois)
11-24-0003	LAFONT Laurent	13/03/2024	FERRALS LES CORBIERES	CONILHAC CORBIERES	L'Indivision composée de Monsieur LAFONT Laurent et Madame LAFONT-MATEO Charlotte	SANCHEZ Denis	11200 - CONILHAC CORBIERES	1,4825	vignes	26/03/2024	27/05/2024	13/07/2024
11-24-0017	MAZARD Maxime	12/03/2024	TOUROUZELLE	TOUROUZELLE	Madame MAZARD Marie Suzanne et l'Indivision composée de Madame MAZARD Angélique et Madame MAZARD Marie Suzanne	EARL FESTIANO	11200 – TOUROUZELLE	51,8384	vignes, terres et landes	26/03/2024	27/05/2024	12/07/2024
11-24-0023	CAMMAN Perrine	11/03/2024	BIZE MINERVOIS	MAILHAC	L'Indivision composée de Monsieur CAMMAN Bertrand, Monsieur Paul et Madame CAMMAN Aline	CAMMAN Bertrand	11120 – MAILHAC	6,0115	vignes	26/03/2024	27/05/2024	11/07/2024
11-24-0028	SCEA LE VALLON AUX TRUFFES	12/03/2024	FOIX	SALSIGNE	Monsieur MATTELY Laurent	MATELY Laurent	11620 – VILLEMUSTAUSOU	3,2430	chênes truffiers	26/03/2024	27/05/2024	12/07/2024
11-24-0029	SCEA LE VALLON AUX TRUFFES	12/03/2024	FOIX	VILLENEUVE MINERVOIS	Monsieur LATTES Philippe	biens libres		1,7780	chênes truffiers	26/03/2024	27/05/2024	12/07/2024
11-24-0030	SCEA BORDENEUVE-ROCREUSE	13/03/2024	SAINT MARTIN LE VIEIL	ALZONNE, RAISSAC SUR LAMPY et SAINT MARTIN LE VIEIL	Le GFA DE ROCREUSE	GFA DE ROCREUSE	11170 – SAINT MARTIN LE VIEIL	107,6293	terres, jardins et sols	26/03/2024	27/05/2024	13/07/2024
11-24-0004	SARL GUILHEMAT	13/03/2024	SAINT MARTIN LALANDE	SAINT MARTIN LALANDE	Monsieur DARDIER Michel et Monsieur JUSTROBE Jean-Paul	EARL LE MURIER	11400 – MIREVAL LAURAGAIS	4,4194	terres	26/03/2024	27/05/2024	13/07/2024
11-23-0219	SAS NATURE AND LANDSCAPE	13/03/2024	SAINTE VALIERE	SAINTE VALIERE	La SCI NENUPHAR	biens libres		1,5940	plantations d'oliviers et de grenadiers	26/03/2024	27/05/2024	13/07/2024
11-24-0012	ESCANDE Pierre	13/03/2024	MONTREDON DES CORBIERES	MONTREDON DES CORBIERES	Monsieur ESCANDE Irénée	ESCANDE Irénée	11100 - MONTREDON DES CORBIERES	34,3642	vignes et terres	26/03/2024	27/05/2024	13/07/2024
11-24-0056	AUZIAS Jean-Bernard (devient AE de l'EARL DOMAINE DE MARAGON) sans reprise de foncier supplémentaire	11/03/2024	CARCASSONNE	CARCASSONNE et CAZILHAC	L'Indivision AUZIAS composée de Madame SAINT PAUL Régine, Madame AUZIAS Bénédicte, Monsieur AUZIAS Jean-Bernard, Madame PRUNEYRAC Anne-Gaëlle, Madame AUZIAS Sophie et Madame AUZIAS Ségolène	EARL DOMAINE DE MARAGON	11000 – CARCASSONNE	83,6309	terres, vignes et landes	09/04/2024	10/06/2024	11/07/2024
								surface totale	295,9912 ha			

Demandes complètes d'autorisation d'exploiter parvenues à la DDTM de l'Aude

en semaine **11** du 11 au 15/03/2024

Les candidatures concurrentes ne pourront être prises en compte, dans le cadre de l'instruction de la demande initiale précitée, que si elles sont déposées avant la date limite mentionnée ci dessus.

Si vous souhaitez faire connaître votre candidature sur des parcelles qui ont fait l'objet d'une première demande publiée, merci de préciser, dans votre demande d'autorisation d'exploiter, **la concurrence (rubrique circonstances de la demande - cerfa 11534*04 - page 2) et le n° du dossier concurrent.**

Renseignements (notamment les références cadastrales des biens et les coordonnées des propriétaires) et formulaires à demander à la DDTM de l'Aude (04.68.71.76.71 – 04.68.71.76.41)

Service Agriculture, Forêt, Eau et Biodiversité (SAFEB) 105 Boulevard Barbès – CS 40001 11838 CARCASSONNE Cedex

adresse mail du service : ddtm-safeb@aude.gouv.fr - adresse mail de l'unité : ddtm-seadr-usi@aude.gouv.fr

Les formulaires sont également disponibles sur le site Internet de la Préfecture de l'Aude

v2

agrandissement excessif cf Article L331-3-1 du CRPM

Si l'opération conduit à un agrandissement ou à une concentration au sens du 3° du I (= agrandissement excessif), l'autorité administrative peut, après avis de la CDOA, suspendre l'instruction de la demande d'autorisation pour une durée de huit mois.